

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Priorité aux riverains – avenue Eugène-Pittard».

Rapport de M^{me} Anne Carron-Cescato.

La pétition P-225 a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 6 décembre 2008. Elle a été traitée par la commission au cours des séances des 19 janvier, 2 février et 16 février 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séance ont été assurées par M^{me} Nathalie Bianchini que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 janvier 2009

Audition des pétitionnaires.

Les pétitionnaires sont représentés par M^{me} Chantal Bouvard, dépositaire de la pétition et riveraine de la zone concernée, M^{me} Marina Hehlen, M. Peter Pazmandy et M. Jean-Louis Pasquier, riverains.

Une pétitionnaire présente la situation en précisant que les auditionnés habitent tous le chemin de Normandie, pour sa part depuis trente-deux ans, alors que c'était pratiquement la campagne.

Actuellement, le contexte est extrêmement différent. Il y a la grande avenue Louis-Aubert, très fréquentée, desservant l'axe Eaux-Vives-Carouge et l'avenue Eugène-Pittard où se termine le chemin de Normandie. Le quartier s'est considérablement développé ces dernières années (construction de nombreux immeubles et installation de bureaux), entraînant une forte augmentation de la circulation et des perturbations du trafic telles qu'il est devenu quasiment impossible aux riverains de l'avenue Eugène-Pittard de quitter leur domicile en voiture. Les feux de circulation donnant accès à l'avenue Louis-Aubert depuis l'avenue Eugène-Pittard permettent le passage de 5 à 6 voitures. De 6 à 9 h du matin, un flot continu de véhicules (trafic pendulaire essentiellement) bloque la sortie de l'avenue Eugène-Pittard, même lorsque les feux sont au rouge. Cette situation cause par ailleurs souvent des accidents sans conséquences graves. La pétitionnaire ajoute qu'elle a écrit à divers services de l'administration cantonale et communale, depuis 2004, en vue de trouver des solutions, mais sans succès puisqu'elle a surtout été renvoyée d'un service à l'autre. A l'heure actuelle, il est d'autant plus urgent d'agir

que deux immeubles supplémentaires, en cours de construction, draineront au minimum 700 personnes de plus.

S'agissant du chemin de Normandie, les pétitionnaires précisent qu'il s'y trouve trois immeubles avec au moins 250 habitants. Une grande société, comptant près de 600 employés, tous motorisés, y a également ses bureaux. Tous passent par l'avenue Eugène-Pittard. Par ailleurs, beaucoup de frontaliers se rendant à Carouge empruntent également l'avenue Eugène-Pittard. Il en va de même des habitants d'un autre grand immeuble qui accueille aussi des bureaux et ceux de trois nouveaux immeubles, soit environ 1500 personnes.

A ce constat s'ajoute le fait qu'il est fréquent que des cyclistes et motards circulent à contresens le long de l'avenue Eugène-Pittard, et que de nombreux élèves cheminant à pied se retrouvent bloqués au carrefour dans la plus grande confusion. Relevons que l'avenue est exiguë et que les arbres qui la bordent en rendent l'élargissement impossible.

La solution, selon les pétitionnaires, serait de limiter l'accès de l'avenue Eugène-Pittard aux riverains, et d'obliger tous les autres automobilistes à passer par la route de Florissant, jusqu'à l'intersection chemin Rieu-avenue Louis-Aubert d'où ils peuvent prendre à gauche pour rejoindre Carouge. A noter que cette solution n'a jamais été proposée formellement par les pétitionnaires.

A la suite de cet exposé détaillé, les commissaires posent quelques questions. Il en ressort, notamment, que la présente pétition n'a pas été déposée au Grand Conseil et que les travaux de génie civil rendus nécessaires pour améliorer la situation avaient été jugés trop coûteux par la Direction générale de la mobilité.

Dans la discussion, les auditionnés sont informés qu'il revient au Grand Conseil et à l'Etat de décider de la modification des dispositions de circulation pour améliorer la mobilité dans le périmètre. Les compétences de la commission des pétitions se limitant à appuyer les démarches des pétitionnaires et à inviter la Ville à prendre position, il est proposé aux pétitionnaires d'envoyer leur pétition au Grand Conseil.

Après le départ des auditionnés, la commission décide, à l'unanimité, d'entendre M. Rémy Pagani, conseiller administratif, sur cet objet.

Séance du 2 février 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité

M. Prina explique que, pour le giratoire, solution qui a été examinée par les services compétents, il n'a pas établi de projet en tant que tel. Il rappelle que

la pétition demande de procéder à un aménagement raisonné du trafic automobile octroyant aux habitants du quartier, le long des rues adjacentes à l'avenue Eugène-Pittard, une priorité permettant de sortir dudit chemin et respectivement d'y rentrer aux heures de pointe.

Le constat des habitants est qu'il y a des difficultés de sortie le matin, à midi et le soir. Les habitants disent qu'il y a un problème de transit sur l'avenue Eugène-Pittard, situation qui risque de s'aggraver car des immeubles sont en construction.

L'avenue Eugène-Pittard fait partie du réseau de quartier et a donc comme fonction de desservir les immeubles qui l'entourent. Cette avenue circule depuis la route de Florissant, qu'elle croise en direction de l'avenue Louis-Aubert. Deux rues viennent se brancher sur l'avenue qui est pourvue d'un contresens cyclable. Aujourd'hui, l'absence de «tourner à gauche» sur le réseau primaire, au carrefour Louis-Aubert/route de Florissant, occasionne un gros trafic. Après analyse, on se rend compte que l'essentiel du trafic pendulaire passant par le pont de Sierne et transitant par Florissant peut emprunter d'autres axes que l'avenue Eugène-Pittard. Ce trafic devrait être sur le réseau primaire. Au-delà de l'idée d'instaurer un «tourner à gauche» au carrefour Louis-Aubert/route de Florissant, l'option d'un giratoire a été examinée mais est impossible (le diamètre est trop petit pour l'installation). Peut-être qu'ici la solution serait une mesure de réglementation de trafic qui nécessiterait de la part des riverains une adaptation.

Un commissaire demande des précisions sur l'idée d'inverser le sens de circulation. Il lui est répondu qu'il s'agit de diriger le sens de circulation depuis le carrefour de Florissant vers le bas. Dans tous les cas, la meilleure solution est de mettre l'avenue Eugène-Pittard en sens unique.

M. Prina ajoute que l'on peut imaginer le maintien de la rue sur le tronçon en direction de la ville. Dans la hiérarchie du réseau, on est dans un réseau de quartier qui pourrait, à terme, devenir une zone à 30 km/h. Il y a déjà eu des négociations entre les habitants et la Direction générale de la mobilité, qui ne souhaitait pas entreprendre des mesures tant que l'ensemble du périmètre n'est pas urbanisé et aimerait se saisir de l'occasion de travaux sur l'avenue Eugène-Pittard pour restreindre la circulation dans le cadre de mesures de chantier et, après, ne plus revenir aux conditions précédentes.

Une commissaire demande pour quelles raisons l'autorisation de tourner à gauche qui est donnée à l'avenue Eugène-Pittard ne peut l'être à la route de Florissant. La réponse est la suivante: sur l'avenue Louis-Aubert, le taux de feux verts est moindre que celui que l'on peut mettre à disposition pour le carrefour route de Florissant-avenue Louis-Aubert. C'est surtout une question de durée de feux verts. M. Prina explique que ce qui détermine la capacité d'un carrefour, ce sont les mouvements donnés au carrefour, le nombre de voies que l'on y met et le temps du cycle du feu que l'on donne. La capacité d'un carrefour est confrontée

à des charges de trafic qui souhaitent passer par ce carrefour. Dans le cas du carrefour de la route de Florissant-avenue Louis-Aubert, ajouter un tourner à gauche entraînerait une phase supplémentaire, un mouvement qui sera consommateur de temps. Cela ajoute trop de temps: trois temps alors qu'avant il y avait un temps. Sur la route de Malagnou, on a affaire à du réseau primaire, ce qui est différent.

En fin de compte, il apparaît que la solution la moins coûteuse est le panneau «bordiers autorisés» dont le prix s'élève à 650 francs, alors que la question du sens de circulation coûtera le panneau plus la vérification des feux.

En conclusion, M. Prina expose une dernière possibilité, qui serait de prolonger la borne centrale, si bien que le mouvement de transit ne se ferait plus et que le sens de circulation actuel serait conservé.

Séance du 16 février 2009

Prise de position des groupes et vote

Le groupe socialiste demande le renvoi de la pétition P-225 au Conseil administratif, en mentionnant le fait que la proposition du rond-point a été étudiée mais écartée pour des raisons de coût. Les socialistes demandent également d'y joindre, en recommandation, les deux propositions d'amélioration citées plus haut (mise en «bordiers autorisés» et inversion de la circulation dans l'avenue Eugène-Pittard) que la commission des pétitions soutiendrait dans les démarches auprès du Canton.

Le groupe des Verts est convaincu du bien-fondé du problème de desserte, augmenté du problème de transit, dont il est question dans cette pétition. Pour cette raison et en partant du principe que le quartier va encore se densifier, les Verts appuient la proposition de renvoi au Conseil administratif. Ils considèrent, par contre, qu'il n'est pas nécessaire de l'accompagner de recommandations, car il est du ressort des services de la Ville et du Canton que de trouver les meilleures solutions.

L'Union démocratique du centre appuie aussi ce renvoi, avec invitation à effectuer l'embranchement entre la route de Florissant et l'avenue Eugène-Pittard, et de limiter la circulation aux bordiers. Inverser la circulation entre la route de Florissant et l'avenue Louis-Aubert poserait d'autres problèmes, notamment celui de la desserte de la Migros. De plus, il serait peut-être utile que la police se déplace, histoire de faire de la prévention.

Les radicaux soutiennent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif sans y ajouter de recommandations, car les services de la Ville ont certainement déjà quelques pistes par rapport aux mesures à prendre concernant l'état de la circulation évoqué.

Les libéraux demandent également le renvoi au Conseil administratif sans recommandation, car ils font confiance à la Ville pour le choix des mesures à prendre.

A gauche toute! déclare être en faveur du renvoi.

Le Parti démocrate-chrétien se prononce aussi en faveur du renvoi. Il pense que les débats qui ont eu lieu donnent effectivement des pistes qui seront relatées dans le rapport. Il n'est, par contre, pas nécessaire d'émettre des recommandations précises concernant un problème de nature technique.

Mis aux voix, l'ajout des recommandations au rapport est refusé par 9 non (2 AGT, 3 Ve, 2 L, 1 R, 1 DC) contre 4 oui (2 S, 2 UDC).

Mis aux voix, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres de la commission (2 UDC, 1 R, 2 L, 2 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 DC).

Annexe: texte de la pétition

R. 1.12.08

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

Commission des Pétitions
Conseil municipal
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

A l'attention de
Madame Marie-Christine Cabussat

Genève, le 28 novembre 2008

**Concerne : PETITION – Priorité aux riverains
Avenue Eugène-Pittard – 1206 Genève**

Madame, Monsieur,

Les personnes dont les noms, adresses, signatures, figurent en annexe à la présente, demeurant chemin de Normandie, notamment numéros 6, 8 et 10, vous demandent qu'il soit procédé à un aménagement raisonné du trafic automobile qui assure aux habitants du quartier venant des rues adjacentes **une priorité** leur permettant de sortir dudit chemin, ou y entrer, notamment aux heures de pointe.

En désespoir de cause et dernier recours nous nous adressons aux municipaux aux fins d'être entendus. A l'appui de cette requête, les intéressés tiennent à préciser :

- 1) qu'ils ne peuvent plus sortir de (ou entrer) chez eux entre 7h30 et 9h30; de même de 11h30 à 13h00 et le soir de 18h00 à 19h30;
- 2) que les feux réglant le trafic angle Ave Louis-Aubert/Ave Eugène Pittard sont programmés de telle manière que **cinq (5) véhicules seulement** parviennent à passer ceux-ci pour soulager le trafic matin, midi et soir, ce qui est nettement insuffisant. En conséquence 2, voire 3 voitures passent au jaune ou rouge !
- 3) que moult démarches administratives ont été entreprises sans qu'il y soit donné suite par les Services concernés;

- 4) qu'ils subissent les désagréments découlant d'une circulation intense, non maîtrisée, due pour l'essentiel au flux de la circulation en provenance de la route de Florissant (pendulaires, frontaliers);
- 5) que plusieurs immeubles en fin de construction vont prochainement accueillir, avenue Eugène-Pittard, de nouveaux habitants ce qui augmentera considérablement le trafic au quotidien;
- 6) qu'un nombre non négligeable de voitures provient de la rue Giovanni-Gambini qui "coulent" le stop (Migros, habitants, etc...), outre les motos, cyclistes, piétons (école Toepffer) venant à contresens (!);
- 7) que l'immeuble de la Winterthur draine, à lui seul, de multiples véhicules, dans les deux sens;

Enfin, je prends la liberté de vous adresser photocopie de l'échange de correspondance intervenu entre 2004 et 2008 avec divers Services de notre Ville, dans l'espoir de trouver des solutions aux problèmes qui se posent quotidiennement.

Je vous remercie par avance de vouloir bien accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Chantal F. Bouvard

Annexes mentionnées.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de la mobilité

COPIE

DT - OCM
Rue du Stand 20
1204 Genève

Madame
Chantal F. Bouvard
Chemin De-Normandie 8
1206 Genève

Genève, le 9 avril 2008

N°ref. : B.Castella/vb/2008-00316

Concerne : carrefour ch. De-Normandie, av. Eugène-Pittard, rue Giovanni-Gambini

Madame,

La lettre que vous avez envoyé à la Brigade du Trafic, le 1^{er} février 2008, nous a été transmise pour raison de compétence.

Après recherches et vérifications de l'ensemble des signaux et marques, nous constatons être parvenus au maximum des possibilités techniques dans la configuration actuelle des lieux.

Nous avons notamment cherché de quelle manière permettre d'obliquer à gauche de la route de Florissant sur l'avenue Louis-Aubert en direction de la Cité Universitaire, ce qui allégerait considérablement le trafic sur l'avenue Eugène-Pittard. La création d'un giratoire ne permettrait pas d'absorber le volume de trafic à cet endroit, tout comme la modification des feux lumineux, avec l'ajout d'une phase permettant ce mouvement.

Dans ce genre de situation, l'intervention de l'OCM dépend étroitement des surfaces mises à disposition de la circulation par le propriétaire du fonds, ainsi que de leur géométrie.

Nous avons, par conséquent, le regret de constater que nous nous trouvons dans ce quartier, notamment à l'heure de pointe du matin, dans une situation de saturation qu'il ne nous est plus possible de gérer.

Il n'existe, par conséquent et à notre sens, pour l'amélioration du trafic individuel dans ce secteur, pas d'autre solution que l'engagement d'importants budgets de la part du propriétaire du fonds, en l'occurrence la Ville de Genève, afin d'effectuer des travaux de génie civil conséquents. Il n'est, bien entendu, pas de notre compétence d'en décider, ni même de le suggérer, dans la mesure où ceci ne correspond pas aux priorités que se sont fixés tant la Ville que l'Etat de Genève en matière de mobilité.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Claude PIOMONTESI
Adjoint au Chef de service
de la circulation

Copie à : Brigade du Trafic, gendarmerie



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office cantonal de la mobilité

COPIE

DT - OCM
Rue du Stand 20
1204 Genève

Madame
Chantal F. Bouvard
Chemin De-Normandie 8
1206 Genève

N^oréf. : B.Castella/vb/2008-00316

Genève, le 22 février 2008

Concerne : Carrefour chemin De-Normandie

Madame,

Nous avons bien reçu votre envoi du 1^{er} courant, adressé à la Brigade du Trafic, concernant l'objet cité en titre et dont le contenu a retenu toute notre attention.

Votre demande a été transmise à M. Castella (tél. 022.327.49.75), inspecteur responsable des études concernant votre secteur.

Nous ne manquerons pas de la traiter dans les meilleurs délais et de vous faire part de nos conclusions ultérieurement.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Claude PIEMONTESE
Adjoint au Chef de service
de la circulation



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des institutions
Police

Gendarmerie
Brigade du Trafic
CP 3661
1211 Genève 3

GENEVE

Madame
BOUVARD F. Chantal
Chemin de Normandie No 8
CH-1206 GENEVE

Genève, le 6 février 2008

Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 24 octobre dernier, lequel a retenu notre meilleure attention.

En l'état et pour des raisons de compétence, nous sommes dans l'impossibilité de vous apporter une réponse. Nous transmettons votre missive à l'Office Cantonal de la Mobilité (rue du Stand No 20 – 1205 GENEVE), qui gère ce genre de situation.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Br rop VEUJAZ Christian, G8064

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

COPIE

Brigade du Trafic
5, Chemin de la Gravière
Case Postale 236
1211 Genève 8

Genève, le 1^{er} février 2008

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 2 novembre dernier adressé à l'Office des Transports et de la Circulation (voir copie jointe) et à ses annexes, je constate qu'aucune réponse ou suite n'y a été donnée à ce jour !

J'attire votre attention sur le fait que les diverses nuisances mentionnée dans mes divers courriers n'ont fait que croître et "embellir", que le trafic est de plus en plus dense et que **plusieurs immeubles en construction au chemin Eugène-Pittard vont accueillir prochainement un grand nombre de locataires, dont les déplacements devront bien être drainés d'une manière ou d'une autre.**

A cet égard je souhaiterais que vous m'indiquiez de quelle manière vous entendez gérer le trafic s'écoulant du chemin Eugène-Pittard (frontaliers, habitants, Ecole Toepffer), celui venant de la rue Giovanni-Gambini, celui sortant (ou entrant) des divers immeubles du chemin de Normandie, notamment de l'immeuble de la Winterthur (plus de 500 personnes !).

Le petit carrefour situé à l'extrémité de la rue Giovanni-Gambini est constamment encombré, la circulation souvent bloquée. Compte tenu de l'étroitesse du chemin Eugène-Pittard quelle solution préconisez-vous aux fins d'éviter les difficultés qui ne manqueront pas de surgir dans un avenir proche si, d'aventure, vous ne preniez pas les mesures qui s'imposent ?

"*Gouverner, c'est prévoir*". Je ne suis pas l'auteur de cet adage. En l'état, Je ne doute cependant pas qu'il prenne tout son sens et que le défit à relever mérite que vous vous y employiez !

Je vous remercie d'accorder à la présente votre meilleure attention et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

COPIE

Office des Transports et de la
Circulation
20, Rue du stand
1204 Genève

Genève, le 2 novembre 2007

**Concerne : Circulation carrefour chemin de Normandie,
Avenue Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini**

Messieurs,

Me référant à mon courrier du 5 mars 2004 (!) et à ses annexes, dont copie jointe, je persiste et signe.

En effet, depuis lors, la situation n'a fait que s'aggraver malgré la toute récente modification opérée, à savoir le flux simultané dans le sens Eugène-Pittard direction carouge, ou direction ville et réciproquement concernant le flux lui faisant face.

En outre, je n'ai pas constaté un quelconque renforcement des contrôles de vos Services et les multiples infractions déjà signalées sont toujours d'actualité : les comportements irrespectueux des règles élémentaires autorisant la circulation n'ont fait que croître et embellir !

Ne pensez-vous pas qu'il est grand temps de responsabiliser les conducteurs de tous poils en sévissant, enfin, en appliquant tout simplement la Loi ?

Je vous remercie de vous pencher, avec courage et sans trop tarder, sur la problématique exposée ci-dessus et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

Office des Transports et de la Circulation
20, Rue du Stand
1204 Genève

COPIE

Genève, le 16 juin 2004

Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini

Messieurs,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars adressé à la Brigade du Trafic, dont vous avez dû recevoir copie, ainsi qu'à la réponse de M. D. Oguey, datée du 9 mars 2004.

Concernant votre service, serait-il possible de d'allonger, en semaine notamment, la durée des feux régulant le trafic s'écoulant de l'Avenue Eugène-Pittard (frontaliers) pour permettre aux véhicules venant du chemin de Normandie de sortir de celui-ci ? Le dimanche, en revanche, la circulation étant pratiquement inexistante à ce carrefour, ne serait-il pas opportun d'y régler lesdits feux en quelque sorte "à la demande", de la même manière qu'à l'intersection du Pont-de Sieme ?

A la route de Florissant, entre le chemin Rieu et l'avenue Krieg, pouvez-vous envisager la pose d'un radar ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

COPIE

Brigade du Trafic
27, Bld Helvétique
Case postale
1211 Genève 3

Genève, le 16 juin 2004

Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini

Monsieur,

Je me réfère à mon courrier du 5 mars dernier ainsi qu'à votre réponse du 9, dont la lecture ne m'a pas convaincu. En effet, la situation ne fait qu'empirer et je doute fort que des contrôles appropriés aient été opérés aux fins d'apporter les solutions qui s'imposent, notamment en ce qui concerne le respect des règles élémentaires permettant à chacun de circuler correctement

Quotidiennement, je constate les infractions grossières commises en toute impunité dans ce quartier. A la route de Florissant l'anarchie règne et même fleurit : vitesse, "U-turns", parking sur les trottoir, en double file ou sur les lignes jaunes, sans parler de l'usage fréquent du téléphone !... Où se cachent les agents sensés verbaliser ?

Pour quelle raison les services compétents ne sanctionnent-ils pas ces comportements provocateurs et irresponsables ? N'oublions pas que des morts sont à déplorer, notamment angle Florissant/Robert-de-Traz.

Je n'ignore pas combien votre tâche est rendue difficile par le peu de soutien reçu de la population. Cependant, la politique du "laisser faire" n'est pas une solution. Tôt ou tard, il faudra sévir et surmonter la difficulté en faisant preuve d'une fermeté mal comprise car tardive, donc disproportionnée. Les dégâts sont importants; il n'est plus temps de tergiverser.

J'espère sincèrement que vous donnerez une suite favorable à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

cc. copie de ma lettre de ce jour à l'Office des Transports et de la Circulation

REPUBLIQUE ET CANTON
DE GENEVE



Département de justice, police et
sécurité
CORPS DE POLICE
ETAT-MAJOR DE LA
GENDARMERIE
BRNP
CP 236 - 1211 GENEVE 8

Genève, le 9 mars 2004

Li Oy

Madame
BOUVARD Chantal
Chemin de Normandie 8
1206 GENEVE

Circulation carrefour ch. de Normandie - avenue E.-Pittard.

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier, daté du 5 mars 2004, lequel a retenu toute notre attention.

Le comportement de certains usagers de la route, dont vous faites état, est éminemment regrettable. Nous ne manquerons pas, dans la mesure de la disponibilité de nos effectifs, d'effectuer des contrôles dans le secteur en question.

Toutefois, concernant la régulation du trafic, cette tâche est de la compétence de l'Office des Transports et de la Circulation. Service qui est rattaché au DIAE et auquel nous transmettons une copie de votre écrit. Nous leurs laissons le soin de juger de la suite utile à donner à cette affaire.

Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

LE LIEUTENANT

D. OGUEY

Chantal F. Bouvard
8, Chemin de Normandie
CH-1206 Genève

Brigade du Trafic
27, Bld Helvétique
Case postale
1211 Genève 3

Genève, le 5 mars 2004

Concerne : Circulation carrefour Ch. de Normandie, Ave Eugène-Pittard, Rue Giovanni-Gambini

Monsieur,

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur la difficulté croissante qu'il y a à sortir du chemin de Normandie les jours de semaine, notamment entre 7h30 et 8h30. En effet, le flux des véhicules provient de l'avenue Eugène-Pittard (frontaliers), des immeubles situés à droite, angle chemin de Normandie, de la rue Giovanni-Gambini, seule artère où il faut respecter (?) un stop, et du chemin de Normandie. A ce stade l'automobiliste, une fois dégagé (!), peut opter pour la présélection de droite (direction ville) ou de gauche (direction Carouge). Je noterai ici que les feux permettant les sorties angle Ave Louis-Aubert me paraissent être de bien courte durée compte tenu de l'importance du trafic.

Il faut ajouter à ce casse-têtes les bicyclettes, moto et piétons (adolescents se rendant à l'école), circulant dans les deux sens, et de manière souvent anarchique, ce qui rend plus difficile encore le dégagement d'une situation bien obérée.

Il serait opportun qu'un responsable de votre Brigade se rende sur place aux fins de constat. L'analyse du problème doit pouvoir conduire à la mise en lumière de solutions tendant à fluidifier le trafic à ce carrefour, à limiter la pollution, le bruit, la mauvaise humeur !

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal F. Bouvard

Google maps

Adresse

